



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 4 janvier 2024 (20h30)

PROCES-VERBAL

PRESENTS (23) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RODRIGUEZ Gérard, VERICEL François, VINCENT Anne, GUILLEMOT Jules, ESCALE Christian, CHARDON Monique, CHARVOLIN Annabelle, MORLON Monique, BUISSON Ghislaine, FURNION Daniel, TISSEUR Simone, SANGOUARD Jérôme, GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, GUYOT Dominique, RIBEIRO Carine, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GUYON Marc, CROZIER Benoit, CAREL Marianne

EXCUSES (4) : GOUTAGNY Raphaël, RIVOIRE Thomas, BUISSON Jean-Luc, JOMAND Cécile

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1- DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION CŒUR DE VILLAGE

La requalification des espaces publics du centre-bourg représente un fort enjeu pour la vitalité économique mais également le cadre de vie des habitants de la commune. Afin de redynamiser et renforcer la polarité du centre historique, la commune souhaite requalifier les espaces publics situés autour de l'Eglise mais également ceux situés en contrebas vers la mairie.

La commune a avancé sur son projet et a achevé la période de concertation des habitants, des commerçants, des forains, des riverains et des concessionnaires de voirie.


Cette opération de requalification globale fera l'objet d'un phasage en fonction des contraintes d'usage mais également des capacités financières de la commune. La consultation des entreprises devrait avoir lieu avant l'été prochain.

Sur le plan financier, la commune a entamé une démarche de recherche de subventions :

- Le Département du Rhône a confirmé une 1^{ère} subvention de 100 k€ au titre de 2023.
- Une nouvelle demande lui sera faite en 2024
- Une demande sera également faite à l'Etat (DSIL).

Tableau financier provisoire de l'opération :

DEPENSES		RECETTES			
item	montant	item	% HT	montant	statut
concours architecte - paysager	10 000 €	Etat (DSIL)	50,00%	806 074 €	demande 2024
maitrise d'œuvre Agence Sud	132 870 €	Département - phase 1 (2023)	6,20%	100 000 €	acquise
total travaux	1 258 997 €	Département - phase 2 (2024)	6,20%	100 000 €	demande 2024
imprévus 15%	210 280 €	Département - phase 3 (2025)	6,20%	100 000 €	
		emprunt long terme	24,81%	400 000 €	
total HT	1 612 148 €	autofinancement	10,18%	164 047 €	
TVA 20 %	322 430 €	récupération TVA (FCTVA 16,404%)	16,40%	264 457 €	délai : 2 ans ==> emprunt CT
total TTC	1 934 577 €	total TTC		1 934 577 €	


 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte l'opération « Cœur de village » et son plan de financement et sollicite les subventions correspondantes.**

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMLY

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) a modifié ses statuts lors de son Comité syndical du 17 novembre 2023. Pour l'essentiel, il s'agit de prendre note du changement de lieu du siège du syndicat.

En effet celui-ci est désormais sur la ZA du Plomb à Pomeys. Il a été officiellement inauguré le 17 novembre 2023.

Il s'agit maintenant que chaque commune membre délibère sur les mêmes statuts

 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la modification des statuts du SIEMLY.**

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX CLASSES EN 4

Il y a une tradition forte de la journée des classes sur notre commune. Après le défilé, a lieu le non moins traditionnel apéritif qui précède le repas des conscrits. Depuis quelques années, cet apéritif s'est installé sur le parking au Plomb pour profiter du beau temps et de l'ambiance, et est devenu ouvert à tous, conscrits ou non.

Il se transforme ainsi en un moment privilégié de convivialité et de lien intergénérationnel, de plus en plus en plus fréquenté.

Les classes en 4 souhaiteraient que la commune les aide à supporter financièrement cet événement, par l'octroi d'une subvention.

 **Le Conseil municipal, à 21 voix pour et 2 abstentions de ses membres, approuve l'attribution d'une subvention de 300 euros aux Classes en 4.**

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB CYCLISTE SAINT MARTINOIS

Le Club Cycliste Saint Martinois rayonne sur un large territoire avec 55 adhérents répartis en 2023 de la manière suivante :

- ✓ 26 sur la CCMDL,
- ✓ 18 sur la Communauté de communes du Pays Mornantais,
- ✓ 8 sur la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais,
- ✓ 2 sur la Métropole de Lyon,
- ✓ 1 sur Saint-Etienne Métropole.

Un coureur de 18 ans accède au statut de professionnel de la formation Arkéa Développement. Or, la prise en charge par le club de la licence s'élève à 750 €, surcoût important pour l'association, qui sollicite donc la commune pour une subvention exceptionnelle.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'attribution d'une subvention de 400 euros au Club Cycliste Saint Martinois.**

5- APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

L'évolution nécessaire de la collecte des déchets portée par la CCMDL implique une extension des Points d'apport volontaire (PAV) et donc l'acquisition de nouvelles colonnes : aériennes, enterrées, semi-enterrées.

Après un recensement effectué auprès de l'ensemble de ses communes, la CCMDL a lancé une consultation de fournitures de ces colonnes. Pour ce qui concerne les colonnes semi-enterrées et enterrées, l'entreprise ASTECH a été retenue pour un montant de 3,7 M€ HT.

La CC prendra en charge les colonnes aériennes mais les 2 autres types seront à la charge des communes du fait de leur coût (3 à 4 fois plus élevé) et qu'ils relèvent d'un choix esthétique des communes.

Dans ce cas, ces dernières passeront directement commande selon les tarifs unitaires, objet de la consultation. Il y a donc groupement de commande, objet de la présente délibération.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et ses futurs avenants éventuels.**

6- AVENANT 1 CONVENTION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Une convention a été signée pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023 entre la CCMDL et chacune de ses communes pour permettre, notamment, le financement d'un poste de coordinateur du réseau des bibliothèques de la CCMDL.

En parallèle, la contractualisation entre la CCMDL et la DRAC (l'Etat) qui assure partiellement le financement du dispositif s'achève en juin 2024.

Il est ainsi demandé de prolonger la convention entre la CCMDL et les communes jusqu'au 30 juin 2024, selon les mêmes termes.

Durant l'intervalle, les communes auront à se positionner sur le principe de compenser à partir de juillet prochain la disparition de la subvention DRAC.

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants, approuve l'avenant 1 de la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Régis CHAMBE,
Maire

